



www.angers.fr

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins

Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins

Soyez candidat !

Du 13 octobre au 18 novembre 2009

All Angevins,
all citizens !

Heppimiz Anjelijiviz,
heppimiz vatandaşiz !

生活在昂热,
就是昂热人。

Todos angevins,
todos ciudadanos !

Tous Angevins,
tous citoyens !

ان جيء من كلنا
موطنون كلنا

Все анжуйцы,
все граждане!



INFOS

Ville d'Angers

Mission Participation citoyenne et diversité

2, rue des Ursules (derrière l'hôtel de ville)

Accueil du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30

Tél. : 02 41 05 42 17

Courriel : ccea@ville.angers.fr

www.angers.fr/participer

118 Communication 02 41 73 89 00 / Cielles photos - Cielles - Hesel, Bastiaan van den Berg / Impression Strip-Palussière sur papier



Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Responsable des relations presse

02 41 05 40 33 – corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins

À l'origine du projet...

Une volonté politique

Angers est une ville de tolérance et d'ouverture. Elle accueille sur son territoire, dans chacun de ses quartiers, de nombreux étrangers venus y chercher une autre vie. Ils y travaillent, ils y étudient, ils s'engagent dans la vie associative : les étrangers sont des Angevins comme les autres. Toutefois, leur nationalité ne leur permet pas d'être des citoyens à part entière : l'acte de voter, ou de se porter candidat aux élections municipales leur est toujours refusé.

L'idée de la participation de tous à la vie publique est un élément du projet de mandat. Dans sa présentation au conseil municipal, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, adjointe à la citoyenneté et à la jeunesse, rappelle ainsi que « chacun doit pouvoir trouver sa place à Angers, quel que soit son âge, son sexe, la couleur de sa peau. Cette ville est une terre de tolérance et de fraternité, il convient d'entretenir cette qualité. La Ville d'Angers souhaite affirmer et conforter une politique générale dans le cadre de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations ».

Groupe de travail « diversité »

Depuis juin 2008, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de la Ville a mené des réflexions et construit un plan d'action autour des questions de citoyenneté et diversité. Le projet de conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins est l'une des pierres angulaires de ce travail.

Les Journées de la démocratie locale

En novembre 2008, une soirée thématique, animée par une anthropologue du CNRS, était consacrée à la participation des étrangers à la vie publique française. Ce fût l'occasion de débattre de l'intérêt de la création d'une structure de participation dédiée.

Contexte

La population étrangère à Angers

La création du Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins prend d'autant plus de sens dans une ville qui est le deuxième pôle de résidence des populations immigrées de la région et qui accueille 45% des demandeurs d'asile en région Pays-de-la-Loire.

Les étrangers (toutes nationalités confondues) représentent 5,5% de la population angevine. 90% d'entre eux ne sont pas originaires de l'Union Européenne, ils viennent principalement d'Afrique, des pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie et de Turquie.

Quel est son rôle ?

Vocation

Il permettra d'associer les étrangers angevins exclus du droit de vote à la vie de la cité en instaurant un dialogue entre eux et la Ville d'Angers. Le conseil leur offrira la possibilité de travailler sur les thématiques qui les touchent directement afin de lutter plus efficacement contre toutes les formes de racisme et de discrimination.

Compétences

- Formuler au conseil municipal des avis et des propositions sur les sujets concernant les résidents étrangers
- Inciter les étrangers à s'investir dans les instances de participation angevines

Qui en fait partie ?

Le conseil sera composé de l'ensemble des étrangers (hors Union Européenne) s'étant portés candidats ainsi que de six élus désignés par le conseil municipal. Il sera renouvelé tous les deux ans. Un renouvellement partiel pourra être réalisé tous les ans afin d'assurer une continuité.

Profil des candidats

Le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins s'adresse à l'ensemble des personnes de nationalité étrangère hors Union Européenne exclues du droit de vote. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et habiter ou avoir une activité professionnelle, scolaire ou associative sur Angers.

Comment fonctionne-t-il ?

Bureau

Le bureau sera administré par trois coprésidents : deux élus parmi le collège d'étrangers et un issu du collège d'élus. Il sera chargé d'organiser les séances plénières (ordre du jour, transmission des avis, propositions et recommandations des membres du conseil), de superviser les réunions des groupes de travail, de veiller au respect du règlement intérieur et d'assurer la communication avec la Ville.

Organisation

Le conseil se réunira au moins deux fois par an en séance plénière. Des groupes de travail thématiques seront créés en fonction des demandes de la Ville et des souhaits du conseil.

Organismes contributeurs

Le conseil pourra convier des spécialistes des thématiques traitées (associations, institutions) aux assemblées plénières et en appui aux groupes de travail.

Formation

La Ville, via sa mission participative, s'engage à favoriser la formation des membres du conseil à l'exercice de la participation.

La Ville d'Angers invite les candidats à se faire connaître !

Comment se porter candidat ?

Via les associations partenaires

L'ensemble des associations angevines en lien avec le public de nationalité étrangère a été sollicité depuis les Journées de la démocratie locale. Le 16 juin 2009, celles-ci étaient conviées à un échange sur le projet de conseil pour la citoyenneté des étrangers.

La Ville a travaillé en collaboration avec ces réseaux associatifs - qui sont en contact direct avec le public de nationalité étrangère - de manière à :

- informer les professionnels et bénévoles des associations afin de leur permettre d'être relais
- s'appuyer sur les activités menées quotidiennement par ces associations (ateliers, temps d'échange...)

Via la rencontre avec les élus

L'équipe municipale a favorisé la proximité en prenant le parti d'aller au contact direct des Angevins dans leur cadre quotidien (marchés...) pour les informer sur l'existence du Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins et les inciter à s'engager dans la démarche.

Ainsi, une équipe d'élus et d'agents de la Ville se mobilise dans les quartiers et au sein des associations lors de 10 rencontres (calendrier en annexe).

Via la Mission participation citoyenne et diversité

Les candidats peuvent prendre contact avec la Mission participation citoyenne et diversité entre le 13 octobre et le 18 novembre 2009 :

- en se déplaçant 2 rue des Ursules du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- par téléphone au 02 41 05 42 17
- par mail à ccea@ville.angers.fr

Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : le mardi 13 octobre
- Clôture de l'appel à candidatures : le mercredi 18 novembre
- Séance constitutive du conseil : le vendredi 27 novembre

Un temps fort d'information

Les associations relais et leurs adhérents seront également conviés à une présentation à l'hôtel de ville, le 6 novembre à 18h.

Annexe 1 : Calendrier des rencontres dans les quartiers

Dates & horaires	Lieu	Quartier
Mercredi 14 octobre 10-13h	Marché Bd Allonneau	Monplaisir
Vendredi 16 octobre 18h-21h	Centre Jacques Tati 5 rue Eugénie Maussion	Belle Beille
Mardi 20 octobre 14h-16h	Filalinge 33 bd Victor Beaussier	Belle Beille
Jeudi 22 octobre 16h	Centres Jacques Tati 5 rue Eugénie Maussion	Belle Beille
Dimanche 8 novembre 10-13h	Marché Bd Allonneau	Monplaisir
Lundi 9 novembre 15h-16h	Centre Marcel Menet Mail Clément Pasquereau	Grand Pigeon
Mardi 10 novembre 15h-16h	Maison pour tous 3 rue de l'écriture	Monplaisir
Mardi 10 novembre 15h-16h	Centre Jean Vilar Place Jean Vilar	La Roseraie
Vendredi 13 novembre 10h	Bibliothèque anglophone « café house » - 60 rue Boisnet	Centre-ville
Samedi 14 novembre 10-13h	Marché Place Jean XXIII	La Roseraie
Vendredi 6 novembre 18h	Hôtel de Ville Boulevard de la Résistance et de la Déportation	Centre-ville